
Rapport aux comptes 2025

Commune de Rue

0 Contexte économique
et actualités

01 Généralités et cadre
légal

02 Présentation des
comptes 2025

03 Annexe aux comptes

04 Tableau des flux de
trésorerie

05 Conclusions

Ce document est disponible en ligne sur :
www.rue.ch



Il est communiqué à l'occasion du Conseil
général du **1^{er} juin 2026**.

Le présent rapport vise à rendre compte de la situation économique de notre commune. Il s'inscrit dans une démarche de transparence et de clarté, afin que chacune et chacun puisse suivre avec aisance l'évolution du ménage communal.

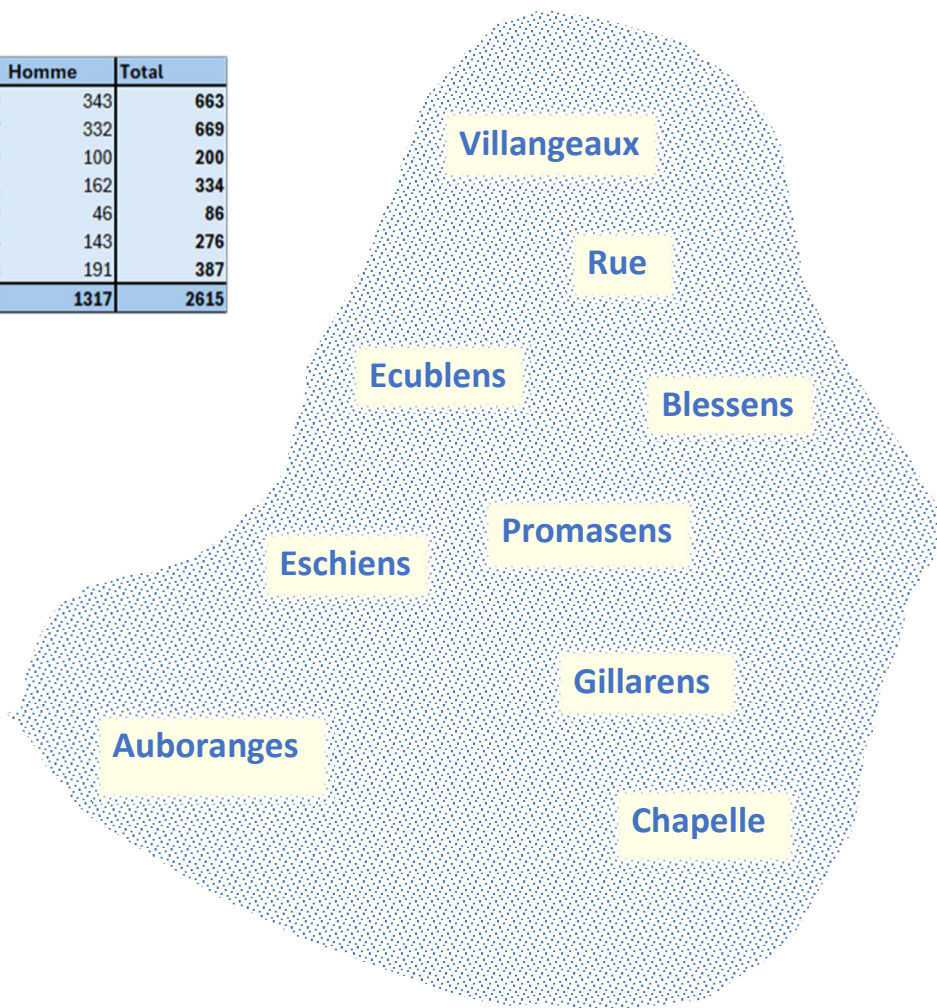
Au-delà des chiffres présentés, ce document illustre notre volonté constante de maintenir une gestion transparente et responsable des finances communales, afin de préparer l'avenir avec sérénité malgré les défis actuels et à venir.

Nous sommes fiers de partager avec vous cette publication, fruit d'un travail rigoureux visant à offrir une image fidèle de la situation financière de notre collectivité.

Le Service des finances



Origine	Femme	Homme	Total
Rue	320	343	663
Promasens	337	332	669
Gillarens	100	100	200
Chapelle (Glâne)	172	162	334
Blessens	40	46	86
Auboranges	133	143	276
Ecublens FR	196	191	387
Total	1298	1317	2615



- - -

Contexte économique et actualités	4
Aperçu des chiffres annuels	7
Quelques éléments à considérer	8
1 Généralités et cadre légal.....	10
1.1 Les règles appliquées	
1.2 Les amortissements	
1.3 Le compte des investissements et la limite d'activation	
1.4 Les chapitres environnementaux	
2 Présentation des comptes 2025	14
2.1 Introduction – fusion des 5 entités au 01.01.2025	
2.2 Le bilan	
2.2.1 Actifs	
2.2.2 Passifs	
2.3 Le compte de résultats	
2.3.1 Les chiffres clés du compte de résultats 2025	
2.3.2 Résultats par natures	
2.3.3 Amortissements	
2.3.4 Tâches environnementales – constitution des fonds spéciaux	
2.4 Le compte des investissements	
<i>Evolution du patrimoine administratif</i>	
3 Annexe aux comptes	25
4 Tableau des flux de trésorerie (analyse du cash-flow).....	31
5 Conclusions	32
Annexes.....	33
▪ A. <i>Commentaire des écarts sensibles avec le budget 2025</i>	
▪ B. <i>Indicateurs financiers (détail)</i>	
▪ C. <i>Variation de l'endettement propre depuis 2010</i>	

- - -

Exercice 2025

Contexte économique et actualités

L'année 2025 confirme une dégradation de la situation financière des communes fribourgeoises, déjà observée en 2023 et 2024. Selon le Service des communes, 55 communes sur 126 ont bouclé leur exercice 2024 avec un déficit opérationnel : leurs revenus ordinaires, principalement issus des impôts et du patrimoine financier, n'ont pas suffi à couvrir leurs charges.

Plus alarmant encore, si l'on reprend la même analyse en excluant cette fois les opérations financières (résultat d'exploitation), le nombre de communes déficitaires représente pas moins de 58% (soit 73 communes).

Cette situation s'explique notamment par un ralentissement des recettes fiscales. Entre 2023 et 2024, **les recettes fiscales des personnes physiques n'ont progressé que de 3,2 %**, tandis que **celles des entreprises ont reculé de manière marquée (17.19%)**.

Parallèlement, la croissance démographique du canton continue d'augmenter les besoins en infrastructures et en services publics, notamment dans les domaines de **l'éducation**, du **logement**, de la **mobilité** et du **social**. Même si les recettes fiscales globales progressent, cette évolution reste insuffisante comparée à la croissance des charges et de nombreuses communes doivent désormais prioriser leurs investissements, reporter certains projets ou envisager des adaptations de la fiscalité locale afin de maintenir l'équilibre de leurs finances.

Notre commune n'échappe pas à ce contexte difficile et fait partie des collectivités confrontées à ces tensions financières. Différents efforts touchant la fiscalité ainsi que les projets d'investissement ont déjà été consentis lors des débats sur l'élaboration du budget 2026 et devront se poursuivre lors des réflexions futures pour le budget 2027.

Face à ces défis, le Service des communes a notamment introduit, dès l'année 2026, de nouveaux mécanismes de surveillance financière, basés sur une évaluation plus systématique de la santé financière des communes et sur un accompagnement ciblé pour celles qui rencontrent des difficultés. Dans ce contexte général, où l'équilibre entre ressources limitées et besoins croissants se fait de plus en plus fragile, le résultat financier 2025 de notre commune doit être analysé sous le spectre de ces enjeux et des efforts qui sont aujourd'hui entrepris pour rétablir progressivement une stabilité financière durable.

Sources utiles :

- <https://www.fr.ch/sites/default/files/2026-01/rapport-sur-les-finances-communales-2024.pdf?v=1768386941>
- <https://www.fr.ch/diaf/scom/actualites/finances-communales-2024-et-surveillance-financiere-du-service-des-communes>

Rapport aux comptes 2025

Préambule

Ce rapport débute par un rappel des règles applicables à la présentation des comptes communaux, ainsi que par une clarification des principales notions théoriques nécessaires à leur lecture et à leur interprétation.

Le chapitre suivant est consacré à l'analyse détaillée des comptes annuels. Il propose un commentaire structuré du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements, afin de mettre en lumière les principaux éléments financiers et les dynamiques qui caractérisent l'exercice écoulé.

Un troisième chapitre présente l'annexe aux comptes, conformément aux exigences de la LFCo, en soulignant les informations complémentaires nécessaires à une lecture complète et transparente des finances communales.

En complément de ces éléments, différents documents annexes accompagnent ce rapport. Ils offrent un niveau de détail supplémentaire, notamment en ce qui concerne la justification des écarts significatifs observés entre les résultats de l'exercice et le budget adopté.

Enfin, le rapport se conclut par une synthèse des observations du Service des finances sur la situation financière de la commune, offrant une vision d'ensemble des enjeux, des tendances et des perspectives pour les années à venir.

Conformément aux dispositions prévues aux art. 12 et 13 de la Loi sur les Finances Communales (LFCo), le Conseil communal soumet au Conseil général l'approbation des comptes communaux de **l'exercice 2025**, comprenant :

le **bilan**, le **compte de résultats** et le **compte des investissements** ; accompagnés de **l'annexe aux comptes** et du **tableau des flux de trésorerie**.

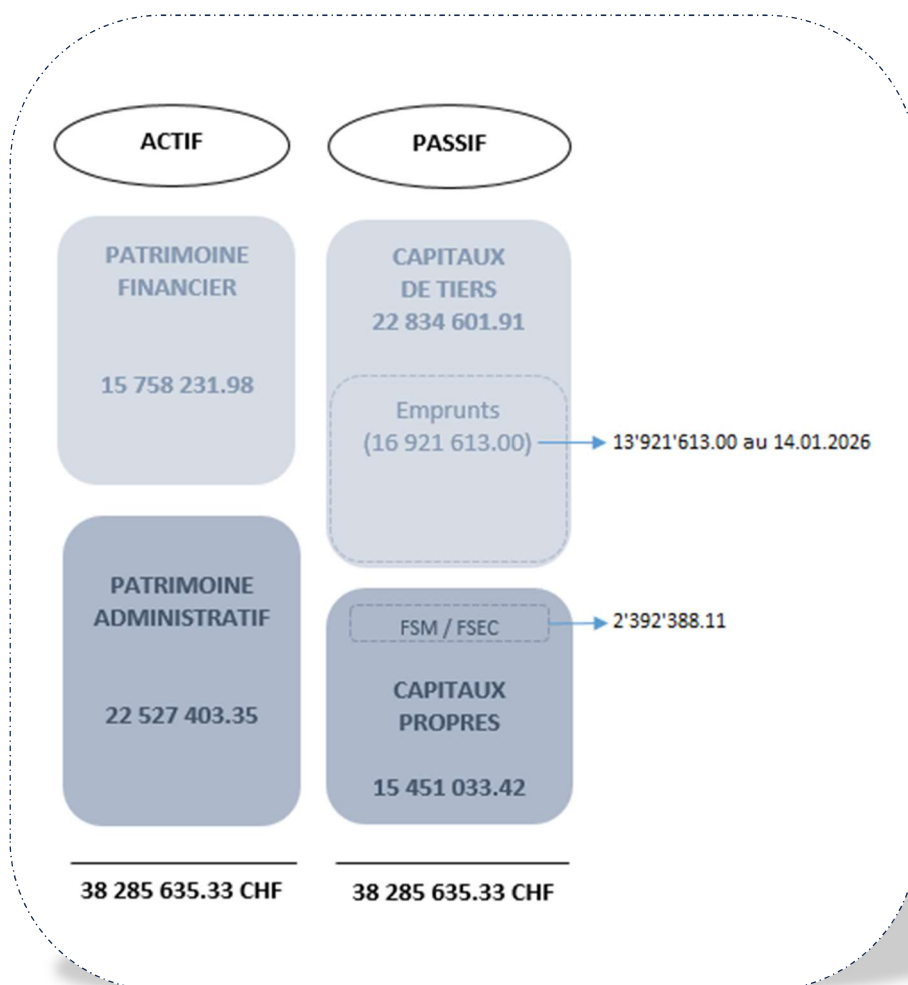
Aperçu des chiffres annuels :

COMPTE DE RESULTATS 2025

Total des charges :	13 012 293,25 CHF
Total des revenus :	13 003 288,70 CHF
Résultat (déficit):	- 9 004,55 CHF

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2025

Total des dépenses :	4 923 990,62 CHF
Total des recettes (subv.) :	364 808,38 CHF
Investissement net :	- 4 559 182,24 CHF



Quelques éléments à considérer en amont...

Avant d'aborder la présentation des comptes 2025 et la lecture de ce rapport, certains éléments déterminants nécessitent d'être relevés afin d'assurer une lecture adéquate des chiffres présentés :

- **Charges salariales** : dans le budget 2025, les comptes de charges salariales de nature 3010 incluaient les charges sociales dans le calcul effectué pour l'estimation budgétaire. A l'exception des comptes de l'ASGS. La comparaison entre les comptes 2025 et le budget 2025 ne peut donc se faire qu'après addition des comptes des classes de nature *_.3010._* à *_.3055._* (*sauf ASGS*).
- **Impôt sur le revenu et la fortune** : une modification du taux d'impôt à **95.00%** de la cote cantonale a été approuvée le 12 février 2026, dans le but de tendre à l'équilibre financier. Cette adaptation n'aura d'impact qu'à partir des comptes 2026.
- **Contribution immobilière** : une modification du taux d'impôt à **2.50 %** a également été approuvée le 12 février 2026, dans le but de tendre à l'équilibre financier. Cette adaptation n'aura d'impact qu'à partir des comptes 2026.
- **Taxes déchets** : les règlements communaux des communes ACER n'étant pas encore harmonisés, les taxes relatives au financement de la gestion des déchets communaux ont été facturées en application des 4 anciens règlements. Aussi, ces dernières font l'objet d'une distinction dans le plan comptable : chapitres **7301** pour les localités de Rue, Promasens, Blessens, Gillarens et Ecublens ; **7303** pour Chapelle et Auboranges.

1. Généralités et cadre légal

1.1 Les règles appliquées

Les comptes 2025 de la commune de Rue sont présentés en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances communales (021.0) du 11.03.2025, ainsi qu'aux directives reçues du Service des communes (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (SRS-CSPCP).

La gestion des finances est gérée selon les principes définis à l'article 4 de la LFCo, à savoir : la légalité, l'équilibre financier, l'emploi économe des fonds, la priorité, la rentabilité, la non-affectation des impôts et une gestion axée sur les résultats.

True & Fair View

Le principe de « vérité du bilan » dénommé parfois « image fidèle du bilan » ou « True and Fair View » en anglais, est essentiel et peut être bien le plus important des principes dans la mise en œuvre du concept d'MCH2.

Ce principe impose que les états financiers présentent de manière sincère, complète et compréhensible la réalité économique de la collectivité. Il ne s'agit pas uniquement de respecter les normes comptables applicables, mais également de veiller à ce que les informations fournies permettent à tout lecteur d'apprécier correctement la situation financière, les performances et les perspectives de l'organisation. En d'autres termes, ce principe exclue tout embellissement comptable, dissimulation, ou présentation trompeuse de la santé financière de la collectivité publique.

Compte de résultats à trois niveaux

L'article 15 LFCo traite de la structure du compte de résultats (*précédemment appelé compte de fonctionnement*).

Le compte de résultats mentionne les augmentations (revenus) et les diminutions (charges) du patrimoine pour la période comptable concernée. Afin de distinguer les différentes opérations comptables des collectivités publiques, et de pouvoir en évaluer la teneur de façon plus précise, le compte de résultat est présenté en **trois niveaux** :

- **Le premier niveau** du compte de résultats indique le résultat opérationnel et se compose :
 - du résultat provenant des activités d'exploitation, que l'on peut résumer par résultat structurel ;
 - du résultat provenant de financements (ou résultat financier).

- **Le deuxième niveau** indique le résultat des opérations extraordinaires.
 Attention, il est important de souligner que ces opérations dites extraordinaires sont rares et résultent généralement d'activités que la collectivité ne pouvait déterminer.
(Les charges et les revenus du compte de résultats sont considérés comme extraordinaires si l'on ne pouvait en aucune manière les envisager, lorsqu'ils se soustraient à toute influence et tout contrôle et ne relèvent pas du domaine opérationnel - Art 15 al.4 LFCo).

- **Le troisième niveau** indique le résultat total qui est l'addition du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire. Il vient ainsi modifier le capital propre de la commune.

1.2 Les amortissements

La fixation du taux d'amortissement n'est pas totalement libre et doit suivre certaines règles de base.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la Loi sur les finances communales (LFCo). Les taux d'amortissement sont donnés dans la directive MCH2 n°4 du Service des Communes.

Aussi, il n'est pas autorisé d'effectuer d'amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement, en application de l'art. 43 al.3 de la Loi sur les finances communales (LFCo).



Patrimoine administratif ou Patrimoine financier ?

Art. 3 LFCo

Let. a) le patrimoine financier comprend tous les actifs qui peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques, la tâche pouvant être imposée ou choisie librement;

Let b) le patrimoine administratif groupe les valeurs du patrimoine qui servent directement à accomplir les tâches publiques et qui ne peuvent être cédées sans compromettre la réalisation de la tâche, cette dernière pouvant être imposée ou librement choisie;

Durée d'amortissement en fonction de la nature de l'objet (Directive MCH2 n°4 SCom)* :

- | | |
|--|--|
| • Bâtiments : 33ans | • Eau potable (conduites) : 80 ans |
| • Mobilier et véhicules : 10 ans | • Eaux usées (canalisations) : 80 ans |
| • Appareils et matériel informatique : 4 ans | • Aménagement cours d'eau (pierre/béton) : |
| • Routes : 40 ans | • Etudes : 10 ans |
| • Chemins naturels : 20 ans | |

* liste non exhaustive, ne présentant que les objets les plus courants

1.3 Le compte des investissements et la limite d'activation

Selon le règlement communal des finances du 11 mars 2025, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de **CHF 25'000.00**. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements. (art. 42 LFCo / art. 3 du Règl. Communal 021.0) et amorties suivant les règles définies pour le traitement du patrimoine administratif.

En dehors de cette limite d'activation, un investissement désigne toute dépense engagée pour un bien ou un service dont l'utilisation s'étend au-delà d'une année.

1.4 Les chapitres environnementaux (71/72/73)

1.4.1 En général

Les chapitres environnementaux, qui font l'objet d'une directive à part entière (*Dir. MCH2 n°13 du Service des Communes*), sont une exception dont la principale caractéristique réside dans le fait qu'ils doivent **s'autofinancer** au moyen du prélèvement de **taxes** dites « causales ». Ceux-ci doivent être équilibrés à raison de 100% pour l'eau potable et les eaux usées, et au minimum à 70% pour les déchets. Les comptes 2025 appliquent les pourcentages d'autofinancement conformes aux objectifs actuels du Conseil communal, à savoir :

7101	Approvisionnement en eau	autofinancement à 100%
7201	Traitement des eaux usées	autofinancement à 100%
7301/3	Gestion des déchets	autofinancement à 100%

1.4.2 Les financements spéciaux

- **FSMV** : le financement spécial pour le maintien de la valeur correspond à une réserve obligatoire constituée pour le financement de futurs investissements. Les législations spéciales pour l'eau potable (LEP) et les eaux usées (LCEaux) précisent que les taxes intègrent une part permettant de constituer et d'alimenter un financement spécial inscrit au bilan
 - compte 29001.01 - FSMV Approvisionnement en eauet
 - compte 29002.01 - FSMV Traitement des eaux usées

- **FSEC** : les chapitres environnementaux devant être autofinancés par des taxes, ils doivent être équilibrés à raison de 100% pour l'eau potable et les eaux usées, au minimum à 70% pour les déchets. Toutefois, un éventuel excédent de produit dans ce chapitre doit être attribué au financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC) par le compte de nature _3510.
Ce financement spécial, également inscrit au bilan, peut alors être utilisé pour d'éventuels déficits, par prélèvement au moyen du compte de nature _4510 prévu à cet effet.

2. Présentation des comptes 2025

2.1 Introduction – fusion des 5 entités au 01.01.2025

Quelques mots sur les effets de la fusion dans la présentation des comptes.

Le bilan consolidé

Le patrimoine de la nouvelle commune a nécessité un important travail de consolidation afin de regrouper l'ensemble des éléments constituant le patrimoine de la nouvelle commune.

Sont donc présents au bilan de la commune de Rue au 1er janvier 2025, l'état des avoirs et dettes au 31 décembre 2024 des 5 entités suivantes :

- Commune d'Auboranges
- Commune de Chapelle
- Commune de Ecublens
- Commune de Rue (ex-Rue)
- Association pour une salle polyvalente à Promasens

Pour aboutir à un nouveau bilan qui soit suffisamment clair et lisible, un maximum de comptes a été regroupé et de nouveaux comptes ont été créés. Le degré de détail du bilan autrefois obtenu dans chacune des communes en a été impacté. Désormais, le bilan se veut le plus épuré possible et le degré de détail perdu avec cette nouvelle structure du bilan se retrouve présent dans le tableau des immobilisations (cf. annexe aux comptes), avec un degré de détail pouvant être très précis. Ce dernier regroupe tous les objets constituant le **patrimoine administratif** de la nouvelle commune. Chaque immobilisation y est détaillée et les valeurs d'acquisitions, valeurs résiduelles et amortissements sont disponibles pour chaque année comptable et pour chaque objet.

Aussi, pour des raisons techniques liées à l'absorption des différentes comptabilités, un certain nombre de comptes ont été créés uniquement pour cette année de transition. La structure du bilan sera par conséquent une nouvelle fois sensiblement différente pour l'exercice 2026.

L'économie d'échelle

Avec la fusion de ces 5 entités, la nouvelle commune bénéficie d'économies d'échelle qui influencent directement la structure et l'évolution de ses comptes.

En regroupant les services, les dépenses et les infrastructures, certains coûts fixes peuvent désormais être répartis sur une population plus large, ce qui réduit le coût unitaire de nombreuses prestations. Cela peut se traduire, dans le compte de résultats, par une baisse relative des charges administratives ou de fonctionnement (en proportion du nombre d'habitants servis), même si les montants globaux augmentent du fait d'un périmètre qui s'élargit.

Economie d'échelle et effets techniques sur le compte de résultats

La présentation du compte de résultat évolue, puisque plusieurs activités qui figuraient auparavant comme prestations externes (par exemple facturées entre communes ou gérées dans des comptabilités séparées pour ensuite être intégrées) sont désormais internalisées. Ce changement modifie la lecture analytique des chapitres : certaines charges qui apparaissaient comme des « sous-traitances » entre communes ou des « transferts » disparaissent ou diminuent, tandis que des charges internes (personnel, matériel, entretien) augmentent mécaniquement puisqu'elles relèvent désormais du ménage commun.

En d'autres termes, la fusion transforme la structure des comptes par :

- **des flux intercommunaux** qui disparaissent, ce qui allège certains postes de charges et de revenus ;
- **des coûts réels** pour certaines activités qui apparaissent plus directement dans les chapitres concernés, offrant une vision plus transparente des coûts de fonctionnement des services communaux ;
- **la répartition des charges** par fonctions qui gagne en cohérence, mais rend parfois difficile la comparaison directe avec les anciens comptes, car la nature des imputations et les besoins spécifiques ont évolué.

Ainsi, l'économie d'échelle ne se traduit pas seulement par des coûts unitaires potentiellement plus faibles, mais surtout par une recomposition analytique du plan comptable, qui en chamboule certes la lecture durant les premières années, mais qui a l'avantage de refléter une organisation plus unifiée et économiquement plus efficiente.

2.2 Le bilan

ACTIF	PASSIF
PATRIMOINE FINANCIER 15 758 231.98	CAPITAUX DE TIERS 22 834 601.91 Emprunts (16 921 613.00) → 13'921'613.00 au 14.01.2026
PATRIMOINE ADMINISTRATIF 22 527 403.35	FSM / FSEC → 2'392'388.11 CAPITAUX PROPRES 15 451 033.42
38 285 635.33 CHF	38 285 635.33 CHF

2.2.1 Actifs

Créances à court terme

L'exercice 2025 boucle avec des avoirs à court terme de **CHF 9'188'103.88** répartis comme suit :

- Liquidités (disponibilité immédiate) : **CHF 5'127'018.86**
- Créances – débiteurs (disponibilité à court terme) : **CHF 4'061'085.02**

Créances à long terme

La commune de Rue détient une créance de **CHF 50'000.- envers la Fondation Patrimoine Ville de Rue**, correspondant à une participation à son capital de fondation. Cette somme versée à la FPVR dans le but de constituer son capital de départ n'a pas été octroyée à fond perdu et demeure remboursable à terme.

La nouvelle commune de Rue présente également des créances pour des prêts aux **Syndicats des améliorations foncières de Rue et d'Auboranges/Vuibroye**, pour respectivement **CHF 40'000.- et 60'000.-**. Ces prêts sont remboursables à terme.

Immobilisations

Au 31 décembre 2025, les immobilisations du **patrimoine financier** atteignent **CHF 4'739'393.55**, enregistrant une hausse de **CHF 5'721.60** par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation concerne les dépenses en lien avec le projet du Trieur à Rue.

Les immobilisations du **patrimoine administratif** s'élèvent quant à elles à **CHF 22'527'403.35**, soit une augmentation de **CHF 4'097'029,74** sur l'année 2025. Les subventions d'investissements figurant au passif du bilan totalisent **CHF 3'878'151.89**, en progression de **CHF 251'184.93**.

2.2.2 Passifs

Dettes à long terme

Au 31 décembre 2025, le bilan de la commune de Rue présente une dette bancaire à hauteur de CHF 16'921'613.00. Néanmoins, les engagements bancaires réels de la commune s'élèvent à **CHF 13'921'613.00**, puisqu'en date du 14.01.2026, un montant de CHF 3'000'000 provenant des emprunts contractés au 31.12.2025, à servi à rembourser un prêt arrivé à échéance au 31.12.2025.

La dette bancaire porte intérêt pour environ **CHF 200'000** par année, à compter du 01.01.2026, plaçant le taux d'intérêt moyen pour les emprunts contractés à environ **1.43 %**

Capitaux propres

La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) atteint **CHF 2'846'033.26** au terme de l'exercice, à la suite du prélèvement annuel de **CHF 549'068.00** reconduit à chaque exercice depuis 2022 et jusqu'à épuisement de la réserve disponible (31.12.2031).

Les financements spéciaux représentent quant à eux un montant total de **CHF 2'392'388.11**, en hausse de **CHF 308'320.51** grâce à des chapitres environnementaux bénéficiaires.

Enfin, le solde cumulé des résultats des exercices précédents s'établit à **CHF 11'169'474.35**. Ce montant **précède l'intégration du déficit 2025** de **CHF 9'004.55**, qui sera enregistré au **01.01.2026**.

2.3 Le compte de résultats

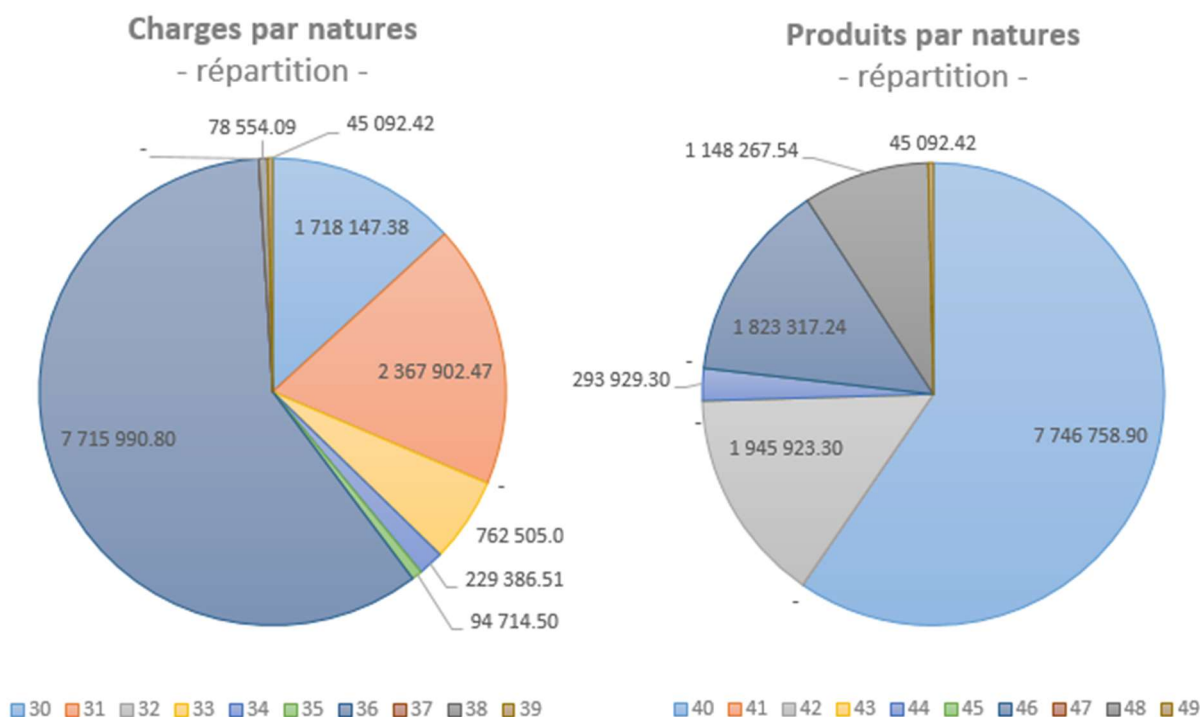
Alors que le budget de résultat 2025 projetait un déficit de **CHF 726'301.-**, le compte de résultats pour l'exercice 2025 boucle avec **un déficit de CHF 9'004.55**, pour un total de charges de CHF 13'012'293.25 et un total de revenus de CHF 13'003'288.70.

COMPTE DE RESULTATS 2025

Total des charges :	13 012 293,25 CHF
Total des revenus :	13 003 288,70 CHF
Résultat (déficit):	- 9 004.55 CHF

2.3.1 Les chiffres clés du compte de résultats 2025

- **CHF 1'718'147.38** de charges de personnel ;
- **CHF 2'367'902.47** de charges d'exploitations pour les prestations et le matériel ;
- **CHF 7'715'990.80** de charges de transferts (charges liées) ;
- **CHF 762'505.08** de charges d'amortissements du patrimoine administratif ;
- **CHF 586'800.00** de subventions pour la fusion des communes ACER (produit unique) ;
- **CHF 549'068.00** de prélèvement à la réserve de retraitement du PA, qui s'arrêtera en 2031 ;
- **Un taux d'impôt** sur les personnes physiques de **77%**, sur les personnes morales de **48%** et un taux de contribution immobilière de **1.5 %** .



2.3.2 Résultats par natures de charges et produits (vue d'ensemble)

La présentation des résultats par **natures de charges et de produits** permet d'analyser l'origine des revenus et des coûts (matériel et prestations, charges de personnel, types de revenus d'exploitation, etc.), indépendamment de leur fonction ou de leur destination dans l'entreprise communale. Aussi, elle offre des informations supplémentaires pour une lecture claire de la structure des charges et produits et des postes sensibles à maîtriser.

Compte	Libellé	Comptes	2025	Budget	2025
		Charges	Produits	Charges	Produits
3	CHARGES	13,012,293.25		12,600,201.00	
			13,012,293.25		12,600,201.00
30	Charges de personnel	1,718,147.38		1,853,900.00	
31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2,367,902.47		2,066,200.00	
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	762,505.08		615,200.00	
34	Charges financières	229,386.51		107,000.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	94,714.50		66,300.00	
36	Charges de transfert	7,715,990.80		7,818,801.00	
38	Charges extraordinaires	78,554.09		36,800.00	
39	Imputations internes	45,092.42		36,000.00	
4	REVENUS		13,003,288.70		11,873,900.00
		13,003,288.70		11,873,900.00	
40	Revenus fiscaux		7,746,758.90		7,023,000.00
42	Taxes et redevances		1,945,923.30		1,720,000.00
43	Revenus divers				
44	Revenus financiers		293,929.30		231,700.00
46	Revenus de transferts		1,823,317.24		1,730,100.00
48	Revenus extraordinaires		1,148,267.54		1,133,100.00
49	Imputations internes		45,092.42		36,000.00

Répartition des charges par nature, sur le total des charges du compte de résultats

Nature	CHF	% du total des charges
30	1 718 147.38	13.20%
31	2 367 902.47	18.20%
33	762 505.08	5.86%
34	229 386.51	1.76%
35	94 714.50	0.73%
36	7 715 990.80	59.30%
37	0.00	0.00%
38	78 554.09	0.60%
39	45 092.42	0.35%

Répartition des charges par nature, par rapport aux revenus fiscaux PP (revenu et fortune)

Nature	CHF	% / impôt PP
30	1 718 147.38	30.88%
31	2 367 902.47	42.55%
33	762 505.08	13.70%
34	229 386.51	4.12%
35	94 714.50	1.70%
36	7 715 990.80	138.66%
37	0.00	0.00%
38	78 554.09	1.41%
39	45 092.42	0.81%

Impôt PP	5 198 589.30	→ Uniquement produit d'impôt 2025
	366 000.00	
	5 564 589.30	

En résumé...

Les charges de personnel présentent une **diminution nette de CHF 120'000.-** par rapport au budget. En revanche, **les charges de biens et services** enregistrent une **hausse significative de CHF 300'000.-**. Cette augmentation s'explique principalement par des charges exceptionnelles liées à la fusion intervenue au 1er janvier 2025, par une hausse des prix et de la consommation des ressources énergétiques (électricité, huile de chauffage, etc.), ainsi que par la fusion des différentes couvertures d'assurances de choses en un seul et nouveau plan d'assurance.

Par ailleurs, des économies ont été réalisées sur **l'entretien des routes et autres ouvrages de génie civil**, à hauteur de **CHF 58'000.-**. À l'inverse, **l'entretien des bâtiments** présente un écart défavorable important par rapport au budget, à hauteur de **CHF 84'000.-**.

Les pertes sur créances affichent également une **augmentation notable de CHF 100'000.-**, essentiellement due aux pertes enregistrées dans l'encaissement des impôts communaux réalisé par le Service cantonal des contributions (SCC).

Les amortissements du patrimoine administratif sont en **hausse de CHF 118'000.-**, principalement en lien avec les amortissements des routes communales.

Les intérêts passifs relatifs aux engagements financiers (emprunts) progressent également de manière significative, avec une **augmentation de CHF 68'000.-**.

En parallèle, une **diminution des charges de transferts (« charges liées »)** de **CHF 102'000.-** est constatée par rapport aux chiffres qui nous ont été annoncés pour l'établissement du budget.

Du côté des produits, la commune enregistre une **hausse marquée de ses recettes fiscales**, supérieures de **CHF 723'000.-** aux montants budgétés. Cette évolution s'explique principalement par l'encaissement de produits d'impôts d'années antérieures, ainsi que par des recettes d'impôts spéciaux et extraordinaires. **Cette hausse ne reflète donc pas une variation structurelle du potentiel fiscal de la commune.**

Enfin, **les revenus de transferts** augmentent de **CHF 93'000.-**. Cette évolution est à mettre en relation avec la baisse des charges de transferts mentionnée précédemment, puisqu'elle découle en grande partie de redistributions portant sur des exercices antérieurs, **renforçant ainsi les économies réalisées sur ces charges.**

2.3.3 Amortissements

Rappels

Principes déterminants :

- Les investissements du **patrimoine administratif** doivent être activés au bilan et **amortis systématiquement**.
- Les amortissements visent à refléter la **perte de valeur effective** d'une immobilisation sur sa **durée d'utilisation**
(principe de l'équité intergénérationnelle – la génération qui bénéficie des installations finance ces installations).

Bases légales :

- **Art. 3 LFCo** : distinction entre patrimoine financier et patrimoine administratif.
- **Art. 40 et suivants LFCo** : règles d'évaluation et de présentation des actifs, incluant les amortissements.
- **Art. 42 LFCo** : activation des investissements dépassant le seuil de matérialité fixé par le droit cantonal ou communal.
(Art. 3 Règlement des finances communales)

Immobilisations à amortir dès 01.01.2025		Amortissement annuel	Valeur actif
Charges			
0290.3300.40	Travaux de réfection ex-local pompier [Auboranges]	2 502.60	37 542.80
	Terrasse HDV Rue [Rue]	11 495.85	287 396.37
3420.3300.60	Sentier didactique [Ecublens]	4 283.86	85 677.25
6150.3300.10	En Champ-Collon	932.43	37 297.25
	Crédit d'étude Route du Moulin-Menhir [Auboranges]	5 170.53	51 705.30
	Eclairage publique LED commande à distance [Auboranges]	1 696.05	33 920.90
6150.3320.90	Concept sécurité [Ecublens]	4 277.95	42 779.45
7101.3320.90	Mise en oeuvre des mesures du PIEP [Ecublens]	1 289.24	12 892.40
7201.3300.31	Contrôles séparatifs et intégration des raccordements privés [Rue]	500.63	40 050.00
7900.3320.90	PAL révision technique [Auboranges]	3 238.25	32 382.45
8200.3320.90	Réalisation du *Circuit Secret* - subventionnement	10 000.00	50 000.00
Produits			
7101.4660.70	Taxes de raccordement [Ecublens]	- 180.00	4 500.00
7201.4660.70	Contrôles sép./racc. privés - contrib. entreprises privées [Rue]	- 23.70	592.55
	Taxes de raccordement de ménages privés (2024) [Rue]	- 502.08	12 552.00
Immobilisations dont l'amortissement se termine au 31.12.2024			
Charges			
Produits			
7101.4660.70	Taxes de raccordement Enc. (2000) [Chapelle]	5 135.70	
Total mouvement attendu dans les amortissements		49 817.30	

2.3.4 Tâches environnementales

Les **chapitres environnementaux** présentent une situation qui peut être considérée comme globalement sous contrôle. Les chapitres de l'eau potable (71) et de l'épuration (72) respectent pleinement le principe de la couverture des coûts. Le chapitre relatif aux déchets (73), bien qu'il ne finance actuellement qu'un peu plus de 80 % des charges (env. 83%), demeure conforme aux exigences légales minimales. Une révision des taxes est toutefois prévue à partir de 2026 afin de progresser vers l'objectif communal d'une couverture complète des coûts.

COMPTES 2025				
Tâches environnementales - attributions au capital propre affecté -				
		Répartition du résultat		
71 Approvisionnement en eau		73 971.20		
	FSMV	29 588.48	2/5	7101.3510.00
	FSEC	14 794.24	1/5	7101.3510.01
	Reserve réévaluation	29 588.48	2/5	7101.3898.00
72 Traitement des eaux usées		83 886.33		
	FSMV	33 554.53	2/5	7201.3510.00
	FSEC	16 777.27	1/5	7201.3510.01
	Reserve réévaluation	33 554.53	2/5	7201.3898.00
73 Gestion des déchets		53 942.01		
	FSMV	-	1/3	7301.3510.00
	FSEC	-	2/3	7301.3510.01
	Reserve réévaluation	11 325.49	10ans	7301.4895.00

2.4 Le compte des investissements

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2025

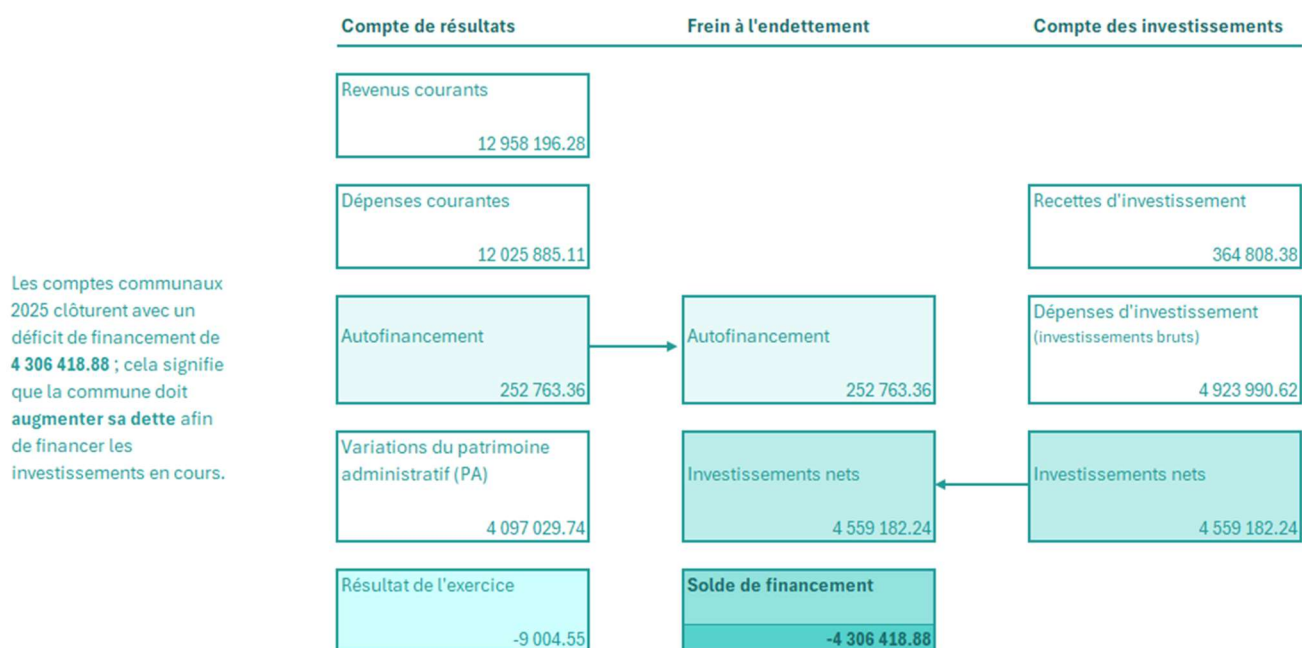
Total des dépenses :	4 923 990,62 CHF
Total des recettes (subv.) :	364 808,38 CHF
Investissement net :	- 4 559 182,24 CHF

Evolution du patrimoine administratif – détermination du solde de financement

Le compte des investissements met en évidence une partie des impacts que les investissements exercent sur le ménage communal. Toutefois, une analyse plus approfondie permet de mieux cerner l'ensemble de leurs effets, notamment en ce qui concerne les sources de financement à disposition pour les investissements actuels du patrimoine administratif.

➔ Le tableau ci-dessous nous propose une vision plus élargie sur le sujet :

CALCUL DU SOLDE DE FINANCEMENT A PARTIR DU COMPTE DE RESULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS



3. Annexe aux comptes 2025

Rappel du cadre légal

Les **art. 18 LFCo** et **art. 13-18 OFCo** imposent aux collectivités publiques de présenter en annexe aux comptes annuels un ensemble d'informations complémentaires. Cette exigence vise à garantir la transparence, à offrir une vision complète de la situation financière globale de la commune et constitue un outil de gestion supplémentaire pour les autorités communales.

LFCo

Art. 18

Annexe

1 L'annexe aux comptes annuels:

a) indique la limite d'activation, les règles régissant la présentation des comptes et les éventuelles dérogations à ces règles, à la condition que la dérogation soit conforme au cadre légal;

(Chap. 1.1 et 1.3)

b) offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, y compris des principes les plus importants régissant l'établissement du bilan et l'évaluation, en particulier les taux d'amortissement;

(Chap. 1.2)

c) contient l'état du capital propre; (annexe – Chap. 3)

d) contient le tableau des provisions; (annexe – Chap. 3)

e) contient les tableaux des participations et des garanties; (annexe – Chap. 3)

f) présente, dans le tableau des immobilisations, des informations détaillées sur les placements de capitaux;

(annexe – Chap. 3)

g) fournit des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers; (annexe – Chap. 3)

h) affiche, pour chaque indicateur financier défini par la présente loi, les valeurs de la commune.

(annexe – Chap. 3)

2 Le contenu des différents éléments de l'annexe est précisé par le Conseil d'Etat.

3.1 Compte de résultats à trois niveaux

La présentation à trois niveaux permet de **distinguer les différentes opérations comptables** de la commune. (c.f. partie 1.1.)

Comptes 2025 - Compte de résultats à 3 niveaux

	Comptes 2025	Budget 2025
Charges d'exploitation		
30 Charges de personnel	1 718 147.38	1 853 900.00
31 Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 367 902.47	2 066 200.00
33 Amortissements du patrimoine administratif PA	762 505.08	615 200.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	94 714.50	66 300.00
36 Charges de transfert	7 715 990.80	7 818 801.00
39 Imputations internes	45 092.42	36 000.00
Total des charges d'exploitation	12 704 352.65	12 456 401.00
Revenus d'exploitation		
40 Revenus fiscaux	7 746 758.90	7 023 000.00
41 Revenus régaliens et de concessions	-	
42 Taxes et redevances	1 945 923.30	1 720 000.00
43 Revenus divers	-	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	
46 Revenus de transferts	1 823 317.24	1 730 100.00
49 Imputations internes	45 092.42	36 000.00
Total des revenus d'exploitation	11 561 091.86	10 509 100.00
RESULTAT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	- 1 143 260.79	- 1 947 301.00
34 Charges financières	229 386.51	107 000.00
44 Revenus financiers	293 929.30	231 700.00
RESULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	64 542.79	124 700.00
RESULTAT OPERATIONNEL	- 1 078 718.00	- 1 822 601.00
38 Charges extraordinaires	78 554.09	36 800.00
48 Revenus extraordinaires	1 148 267.54	1 133 100.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	1 069 713.45	1 096 300.00
RESULTAT TOTAL, COMPTE DE RESULTATS	- 9 004.55	- 726 301.00

3.2 Indicateurs financiers (synthèse)

Ces indicateurs servent à la fois **d'instruments de pilotage** pour soutenir les responsables communaux dans leurs décisions et également de référence dans la politique cantonale de **frein à l'endettement**.

	Exercice 2025
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	231%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	5.54%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0.96%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	257%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	29%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	6.88%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	6 783.77
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	1.95%



Le détail du calcul de ces indicateurs, ainsi que les principes d'interprétations, se trouvent en annexe du présent rapport.

3.4 Tableau des immobilisations (condensé)

Il fournit une **image complète et transparente de l'ensemble des biens de la commune** qui sont activés au bilan, en montrant leur valeur au début et à la fin de l'exercice ainsi que les changements intervenus durant la période comptable.

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur au bilan au 01.01.2025	Amortissement annuel planifié 2025	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		31 347 388.73	8 869 201.43	17 149 281.76	708 045.06	5 328 905.54	0.00	0.00	21 770 142.24
1400	Terrains (bâti et non bâti)	57 401.00	0.00	57 401.00	0.00	0.00	0.00	0.00	57 401.00
1401	Routes et voies de communication	11 130 070.51	2 114 539.38	5 998 202.41	254 004.14	3 017 328.72	0.00	0.00	8 761 526.99
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	5 288 918.74	916 431.30	3 719 999.65	111 393.09	652 487.79	0.00	0.00	4 261 094.35
1404	Bâtiments	12 617 783.88	5 707 956.22	4 312 623.49	290 807.36	2 597 204.17	0.00	0.00	6 619 020.30
1405	Forêts	1.00	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00
1406	Biens meubles	314 423.75	130 274.53	121 328.32	38 994.79	62 820.90	0.00	0.00	145 154.43
1407	Installations en construction	1 810 333.15	0.00	2 854 048.64	0.00	-1 043 715.49	0.00	0.00	1 810 333.15
1409	Autres immobilisations corporelles	128 456.70	0.00	85 677.25	12 845.68	42 779.45	0.00	0.00	115 611.02
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1 358 393.65	482 216.72	1 281 091.85	58 914.82	-404 914.92	0.00	60 001.00	757 261.11
1420	Logiciels	31 566.35	31 566.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en construction	157 775.89	0.00	779 910.60	0.00	-622 134.71	0.00	0.00	157 775.89
1429	Autres immobilisations incorporelles	880 558.61	356 815.47	286 523.35	44 460.02	217 219.79	0.00	0.00	459 283.12
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	60 000.00	0.00	0.00	0.00	60 000.00	0.00
1445-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	50 002.00	0.00	50 002.00	0.00	0.00	0.00	1.00	50 001.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	198 490.80	93 834.90	104 655.90	14 454.80	0.00	0.00	0.00	90 201.10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		4 739 393.55	0.00	4 733 671.95	0.00	5 721.60	0.00	0.00	4 739 393.55
1080	Terrains non bâtis	1 629 126.70	0.00	1 629 126.70	0.00	0.00	0.00	0.00	1 629 126.70
1084	Bâtiments	3 074 545.25	0.00	3 074 545.25	0.00	0.00	0.00	0.00	3 074 545.25
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	35 721.60	0.00	30 000.00	0.00	5 721.60	0.00	0.00	35 721.60
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		5 193 378.40	1 201 595.69	3 626 966.93	113 630.82	364 815.78	0.00	0.00	3 878 151.89
2068	Subventions d'investissement passif	5 193 378.40	1 201 595.69	3 626 966.93	113 630.82	364 815.78	0.00	0.00	3 878 151.89

3.5 Tableau des provisions

Il fournit une **liste complète de l'ensemble des provisions constituées** par la commune, en montrant leur valeur au début et à la fin de l'exercice ainsi que les changements intervenus durant la période comptable.

205 Provisions à court terme		Valeur comptable au 01.01.2025	Modification			Valeur comptable au 31.12.2025	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
Compte de provisions	Libellés		Constitution	Utilisation	Dissolution		
20550.00	Provisions à court terme pour autre activité d'exploitation	0.00	6 000.00			6 000.00	Constitution d'une provision pour frais de déneigement sur la localité d'Ecublens
10100.99	Provision pour débiteurs douteux (Dueroire)	127 083.40				127 716.45	Variations du dueroire : 781.25 - CHF 127'691.45 = nouvelle commune + reliquats Ecublens, Chapelle et Rue - CHF 25.- = reliquat Auboranges
208 Provisions à long terme		Valeur comptable au 01.01.2025	Modification			Valeur comptable au 31.12.2025	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
Compte de provisions	Libellés		Constitution	Utilisation	Dissolution		
20810.00	Provisions pour prétentions à long terme du personnel	0.00	4 680.00			4 680.00	Constitution d'une provision pour une formation du personnel administratif (coûts de la formation et taxes d'examen).
Total des provisions à court terme		127 083.40	6 000.00	0.00	-127 000.00	133 716.45	
Total des provisions à long terme		0.00	4 680.00	0.00	0.00	4 680.00	
Total des provisions		127 083.40	10 680.00	0.00	-127 000.00	138 396.45	

3.6 Tableaux des participations

Ils présentent l'ensemble des parts détenues par la collectivité dans d'autres entités.

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

- Engagements hors Bilan -

Exercice 2025					Exercice 2024
Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Part de propriété (CHF)	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	
Groupement de communes selon article 121 Lcom					
Cycle d'orientation de la Glâne	Ecole obligatoire	6 322 284.80	L	Communes glânoises	↓ 6 829 238.75
Réseau Santé de la Glâne	Homes, soins à domicile, ambulances, prestations complémentaires	4 796 554.75	L	Communes glânoises	↓ 4 902 129.75
Association régionale pour l'épuration des eaux usées (VOG)	Traitement des eaux usées	2 750 642.00	L	Communes glânoises	↑ 2 681 003.00
Association Secours Sud Fribourgeois (ASSF)	Services d'urgence (Pompiers, ambulances)	19 026.60	L		-
Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère (AVGG)	Fourniture d'eau potable	309 756.15	L	Communes d'Attalens, Bossonnens, Granges (veveyse), La Verrerie, Le Flon, St-Martin, Vuisternens-dt-Romont, Sâles.	↑ 284 988.90
Total		14 198 264.30			14 697 360.40

Participations en capital (parts détenues par la Commune de Rue)

- Présentées au Bilan -

Exercice 2025			Exercice 2022
Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Part de propriété (CHF)	
Raiffeisenbank Moléson Rue de l'Ancien-Comté 27 1635La Tour-de-Trême - part sociale 30904	Banque	200.00	200.00
Coopérative OptimaSolar Fribourg p.a. Laurent Thévoz Rue de la Lenda 15 1700 Fribourg - parts sociales 8968-8969-8970-8971-8972-9425	Production d'électricité photovoltaïque	6 000.00	6 000.00
Fondation Patrimoine Ville de Rue p.a. Commune de Rue Route d'Eschiens 21 1673 Ecublens - participation au capital de fondation	Tourisme régional	50 000.00	50 000.00
Prêt à Syndicat des améliorations foncières de Rue	Améliorations foncières	40 000.00	-
Société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg (SAIDF) 70 Route de Châtillon 1725 Posieux - parts sociales (ex-Auboranges 141 actions ; ex-Chapelle 188 actions ; ex-Ecublens 251 actions ; ex-Rue 576 actions)	Exploitation et incinération des déchets	1.00 <i>(pour mémoire)</i>	-

4. Tableau des flux de trésorerie (analyse du cash-flow)

Le tableau des flux de trésorerie présente l'évolution des liquidités de la commune durant l'exercice comptable. Il est établi conformément au modèle prescrit par les normes MCH2 et selon la méthode indirecte.

FLUX DE TRESORERIE

Commune de :		Rue
Exercice :		2025
Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	-9 004.55
33	Amortissement du patrimoine administratif	762 505.08
35	Attributions aux financements spéciaux	94 714.50
J. 45		-
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
J. 466	Amortissements des subventions des investissements	113 623.42
389	Attributions aux capitaux propres	74 110.44
J. 4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
J. 489	Prélèvement sur les capitaux propres	560 393.49
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		248 308.56
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101 à 209	Variation	-258 475.25
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-258 475.25
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 J. 590	Résultat du compte des investissements	-4 559 182.24
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-4 559 182.24
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	3 124 680.50
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		3 124 680.50
VARIATION DE TRESORERIE		-1 444 668.43
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	6 571 687.29
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	5 127 018.86
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-1 444 668.43

Ce que nous apprend le résultat du tableau des flux de trésorerie 2025 au regard de la situation financière globale de la commune :

- La commune ne génère pas de liquidités suffisantes pour couvrir ses besoins en investissement, ni-même ses besoins en activités opérationnelles ;
- Les investissements élevés en 2025 expliquent l'érosion des liquidités ;
- La commune à recours à l'endettement pour palier à ce manque de liquidités.

5. Conclusions

Les comptes de l'exercice 2025 confirment les éléments présentés lors de l'adoption du budget 2026 et mettent en évidence une situation financière fragile nécessitant des actions ciblées.

L'exercice se clôture sur un déficit de **CHF 9'004.55**, inférieur au montant budgété, pour un volume de charges et de revenus d'environ **CHF 13.0 millions**. Malgré cet écart favorable, le compte de résultats reste structurellement déséquilibré, les revenus fiscaux courants ne permettant plus de couvrir l'ensemble des charges ni de dégager un autofinancement suffisant. L'équilibre du compte de résultats repose en effet en partie sur des revenus extraordinaires ainsi que sur des éléments issus d'exercices antérieurs, ce qui ne saurait traduire une situation financière durablement stable.

Les investissements nets réalisés, pour un montant d'environ **CHF 4.5 millions**, se traduisent par un solde de financement négatif d'environ **CHF 4.3 millions**. Cette insuffisance d'autofinancement a conduit à une augmentation de l'endettement de **CHF 1.0 millions**. La forte augmentation des amortissements, en lien direct avec les investissements des dernières années, pèse désormais de manière importante et durable sur le compte de résultats.

Plus de la moitié des charges du ménage communal est constituée de charges liées, notamment cantonales et intercommunales, limitant fortement les marges de manœuvre financières. Par ailleurs, les ressources liées aux impôts communaux ne permettent plus d'assurer durablement le financement des prestations et des investissements, rendant le recours à l'emprunt nécessaire.

Les chapitres environnementaux présentent une situation globalement maîtrisée. Les principes de couverture des coûts sont respectés ou en voie de l'être moyennant de légères adaptations tarifaires prévues dès 2026. L'exercice est également marqué par des charges extraordinaires liées à la fusion des communes, qui demeurent exceptionnelles.

Les capitaux propres permettent, à ce stade, d'absorber la dégradation de la situation financière. Ils ne sauraient toutefois remplacer des mesures structurelles ou systémiques pour un assainissement des finances durable.

Les comptes confirment ainsi la nécessité, déjà exposée lors de la présentation du budget 2026, d'agir sans délai tant sur les recettes, notamment fiscales, que sur la priorisation et l'anticipation des investissements futurs.

La situation de notre commune s'inscrit dans un contexte cantonal marqué par une fragilisation générale des finances communales. Dans ce cadre, une gestion rigoureuse et proactive est indispensable afin de stabiliser la situation financière et de garantir la soutenabilité des finances communales à moyen et long terme.

ANNEXES

A. Commentaire des écarts sensibles avec le budget 2025

COMPTES 2025

Écarts sensibles entre Comptes 2025 et Budget 2025



Informations générales :

- Comptes 3010, à 3055.
Dans le budget 2025, les comptes de charges salariales de nature 3010 incluent les charges sociales dans le calcul effectif pour l'estimation budgétaire. A l'exception des comptes de l'ASGS.
La comparaison entre budget et comptes 2025 ne peut donc se faire qu'après addition des comptes des classes de nature 3010, à 3055, (sauf ASGS).

- **Écarts nécessitant un commentaire**
Le Conseil communal et le Service des finances proposent un commentaire succinct de chaque écart pour lequel cela est jugé nécessaire. La colonne "commentaire" ci-après est destinée à cet usage.

- **Écarts supérieurs à 10% et compétence financière du Conseil communal**
(art. 8 du Règlement des finances communales du 11 mars 2025)
A l'exception des montants inférieurs à CHF 3'000.-, le Conseil communal présente une liste des postes du compte de résultats pour lesquels le dépassement excède le seuil de 10% par rapport au budget approuvé, conformément au règlement des finances en vigueur (voir l'extrait ci-contre).



RÈGLEMENT DES FINANCES COMMUNALES

021.0

Le Conseil général

v.u

- la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;
- l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61) ;

adopte :

Art. 8 d) **Crédit supplémentaire** (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 50'000.--.

² Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minimales importance, inférieurs à CHF 3'000.--, ne sont pas listés.

	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart	%	Commentaire		
0110.3000.00	Jetons de présence des autorités, commissions et scrutateurs	charge	40 117.00	25 000.00	15 117.00	60%	Davantage de séances, de travaux divers et de jetons du bureau de vote que ce qui était estimé. A cela s'ajoute quelques décomptes de jetons remis tardivement pour l'exercice 2024.
0110.3170.00	Frais de déplacements, de réceptions et autres frais	charge	5 103.20	10 000.00	- 4 896.80	-49%	Budget sur-évalué. Montant ajusté pour le budget 2026.
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	charge	111 230.75	135 000.00	- 23 769.25	-18%	Budget sur-évalué. Montant ajusté pour le budget 2026.
-_3050.00 à _3054.00							
0210.3000.00	Salaires du personnel communal	charge	213 974.53	220 000.00	- 6 025.47	-3%	Réorganisation du service. Perte d'EPT partiellement compensée.
-_3050.00 à _3054.00							
0210.3010.09	Remboursement salaires personnel par assurances (en -)	charge	4 793.15	-	- 4 793.15		U maladie
0210.3180.00	Réévaluation du diucroie	charge	5 511.55	-	- 5 511.55		Ajustement de l'estimation des pertes sur débiteurs (part débiteurs Chap.+Ecaub.+Rue+ACER). Celle-ci atteint donc CHF 127716.45 (compte 10100.99 du Bilan)
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton - Imp. PP/PM	charge	79 290.90	57 000.00	22 290.90	39%	A mettre en lien avec l'augmentation du produit encaissé par rapport au budgété.
0210.3611.01	Frais de perception impôts par le canton - Imp. Chiens	charge	1 043.75	-	- 1 043.75		Poste non-budgété.
0210.3611.02	Frais de perception impôts par le canton - Imp. Mutations	charge	3 938.40	-	- 3 938.40		Poste non-budgété.
0210.4200.00	Réévaluation du diucroie	produit	2 580.30	-	2 580.30		Ajustement de l'estimation des pertes sur débiteurs (part débiteurs Auboranges). Celle-ci atteint donc CHF 127716.45 (compte 10100.99 du Bilan)
0220.3000.00	Salaires du personnel communal	charge	279 206.81	320 000.00	- 40 793.19	-13%	Réorganisation du service. Perte d'EPT partiellement compensée.
-_3050.00 à _3054.00							
0220.3100.00	Matériel de bureau	charge	17 569.26	12 000.00	5 569.26	46%	1ère année fusionnée (frais d'envoi élevés) + budget sous-évalué.
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	charge	5 090.90	3 000.00	2 090.90	70%	Aménagement de la salle du Conseil
0220.3115.00	Matériel informatique	charge	714.15	3 000.00	- 2 285.85	-76%	Récupération du budget pour 020.3113.00
0220.3130.00	Téléphones, internet, affranchissements	charge	25 075.45	20 000.00	5 075.45	25%	1ère année fusionnée (frais d'envoi élevés)
0220.3130.03	Prestations de services autres	charge	9 444.40	1 000.00	8 444.40	844%	Assistance juridique
0220.3132.00	Projet de fusion ACER	charge	107 611.65	30 000.00	77 611.65	259%	Budget sous-évalué. Charges extraordinaires n'intervant qu'en 2025 (année de transition)
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	charge	84 276.30	60 000.00	24 276.30	40%	Budget sous-évalué. Des économies sont néanmoins prévues pour l'exercice 2026.
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	charge	12 627.10	3 500.00	9 127.10	261%	Budget sous-évalué. Nouvelle police d'assurance.
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	charge	12 647.70	10 000.00	2 647.70	26%	Augmentation des tarifs par notre prestataire informatique.
0220.3300.00	Amortissements planifiés, biens meubles PA	charge	4 461.59	-	- 4 461.59		Poste non-budgété.
0220.3800.00	Charges extraordinaires de personnel	charge	4 443.65	-	- 4 443.65		Rattrapage de cotisation d'années antérieures
0220.4210.00	Emoluments administratifs	produit	14 008.10	18 000.00	- 3 991.90	-22%	Inversion des lignes au budget
0220.4210.01	Emoluments administratifs (constructions) et permis	produit	14 008.10	18 000.00	- 3 991.90	-22%	
0290.3010.00	Salaires du concierge	charge	60 454.48	64 000.00	- 3 545.52	-6%	Le budget de CHF 40'000.- alloué aux frais de conciergerie via le compte 0290.3010.01 est à retrouver via le compte 0290.3144.06. Il s'agit d'une erreur dans la nature comptable attribuée dans le budget 2025, puisqu'il s'agit d'une prestation de services pour la conciergerie de la salle polyvalente de Promasens (commentaire déjà précisé dans la documentation relative au budget 2026).
0290.3010.01	Conciergerie de la salle Polyvalente de Promasens	charge	60 454.48	64 000.00	- 3 545.52	-6%	
-_3050.00 à _3054.00							
0290.3144.06							
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	charge	110 945.25	70 000.00	40 945.25	58%	Remplissage de la cuve à mazout de la salle polyvalente à Promasens (CHF 26'000.- non prévu dans le budget 2025) + augmentation générale du prix de l'énergie.
0290.3190.00	Autres charges d'exploitation	charge	10 000.00	-	- 10 000.00		Litige avec un locataire
0290.4470.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine administratif	produit	124 793.25	165 000.00	- 40 216.75		différence à retrouver dans le compte 9630.4430.00 (distinction entre PA et PF n'a pas été faite lors de l'établissement du budget 2025). voir ci-dessous...
9630.4430.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine financier	produit	60 980.25	-	60 980.25		
0290.4920.00	Imput. internes pour fermages, loyers (locaux AES et Mat.)	produit	40 000.00	36 000.00	4 000.00	11%	Constat général sur les revenus locatifs : le produit des locations global pour PA+PF est en augmentation de CHF 20 763.50 par rapport au montant budgété, en raison de nouveaux contrats de bail en 2025.
1400.4699.00	AGR - Redistribution exercice précédent (Curatelles)	produit	8 688.80	-	8 688.80		Imputation du coût des locaux de la nouvelle maternelle, non-budgété. Contrepartie à retrouver dans le compte 5452.4260.00.
							Redistribution d'excédent pour le/les exercice-s précédent-s. Ce genre de poste ne peut pas être anticipé lors de l'établissement du budget.

1500.4699.00	Part. au Secours Sud Fribourgeois, bataillon - redistrib.	produit	7 920.15	-	7 920.15		Redistribution d'excédent pour le/les exercices précédents. Ce genre de poste ne peut pas être anticipé lors de l'établissement du budget.
2120.3171.00	Participation communale aux activités scolaires récréatives	charge	16 800.00	-	16 800.00		Nouveau compte dès le 01.01.2025: il s'agit de la participation de la commune aux activités scolaires "récréatives" (chap. 2197). Ce montant est réévalué chaque année au moment de l'établissement du budget, en fonction des résultats financiers de ce chapitre. Ce montant participe donc à équilibrer le chapitre 2197 via le compte 297.4612.00.
2130.4699.00	Redistributions liées à la participation au COG	produit	120 336.00	-	120 336.00		Redistribution d'excédent pour le/les exercices précédents. Ce genre de poste ne peut pas être anticipé lors de l'établissement du budget.
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	charge	57 823.90	35 000.00	22 823.90	65%	Nombre effectif d'inscriptions au conservatoire supérieure aux informations transmises pour l'établissement du budget.
2170.3010.00 -3050.00 à -3054.00 0290.3144.06	Salaires de conciergerie	charge	42 287.30	48 000.00	- 5 712.70	-12%	Même remarque que pour les comptes 0290.3010 et 0290.3010.01. Néanmoins, une économie de CHF 5'712.70 est réalisée sur ce poste de résultats.
2170.3101.00	Entretien des bâtiments - conciergerie scolaire	charge	6 615.39	-			
2170.3120.00	Produits de nettoyage et matériel de conciergerie	charge	1 050.65	-			
2170.3144.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	charge	13 820.96	-			
2170.3144.00	Entretien des bâtiments scolaires	charge	13 820.96	-			
2186.3010.02	Salaires secrétariat	charge	15 012.73	10 000.00	5 012.73	50%	Budget sous-évalué. Montant auquel il faut ajouter les charges sociales de CHF 1'047.89.
2186.3010.09	Remboursement salaires personnel par assurances (en -)	charge	29 275.75	-	29 275.75		Poste non-budgété.
2186.3099.00	Autres charges du personnel	charge	10 779.05	-	10 779.05		Poste non-budgété. 1ère année pour laquelle ces frais sont isolés.
2186.4260.00	Participation des parents aux unités AES	produit	259 338.70	240 000.00	19 338.70	8%	Budget inclut dans les comptes 0290.3144_ et montant sous-évalué pour ce poste. 1ère année pour laquelle ces frais sont isolés.
2186.4631.01	Subventions cantonales - formation apprenti	produit	6 500.00	-	6 500.00		Budget sous-évalué. Correspondant à la subvention cantonale pour la formation d'un apprenti et d'une éducatrice.
2196.____	Fonctionnement du Cercle scolaire						Commentaire général sur le chapitre 2196: Le budget 2025, tel que présenté, ne permet pas d'offrir une vue d'ensemble fiable du chapitre 2196, dédié au fonctionnement du cercle scolaire communal. En effet, l'exercice 2025 a permis de disposer du recul nécessaire pour analyser la structure de ce dernier. Dans ce cadre, plusieurs comptes devenus obsolètes, voire redondants, sont en cours de suppression. A l'issue de cette année de transition, les enseignements tirés ont conduit à un remaniement adapté du plan comptable. Le budget 2026 constitue désormais la base de référence pour l'analyse du chapitre 2196.
2197.3898.00	Attribution à la réserve d'exploit. ACER (act. récréatives)	charge	10 967.45	-	10 967.45		La comparaison Budget/Comptes n'étant pas possible, aucun commentaire spécifique n'est ici apporté pour les différents écarts présentés en 2025. Ce montant correspond à l'excédent de produit réalisé pour les activités scolaires "récréatives". Le fonds dédié au maintien de cette prestation en est bonifié d'autant (compte de Bilan 29800.61)
4120.3612.10	Transformation home régional Billens - exercice précédent	charge	5 439.80	-	5 439.80		Participation au frais pour le/les exercices précédents.
4120.3612.12	Participation aux frais fin. (intérêts) - exercice précédent	charge	1 421.55	-	1 421.55		Participation au frais pour le/les exercices précédents.
4120.3631.00	Participation subvention frais accompagnement pers. âgées	charge	470 892.35	514 000.00	- 43 107.65	-8%	Ce genre de poste ne peut pas être anticipé lors de l'établissement du budget.
4120.4699.01	Part. aux frais d'hébergement pers. âgés - redistrib. exercice préc	produit	64 436.15	-	64 436.15		Charge liée. Aucun commentaire spécifique à apporter.
4210.4699.00	Soins à domicile et aide fam. - redistribution exercice préc	produit	27 722.10	-	27 722.10		Redistribution d'excédent pour le/les exercices précédents.
5451.3632.00	AGR : structures d'accueil de la petite enfance	charge	217 065.65	238 000.00	- 20 936.35	-9%	Redistribution d'excédent pour le/les exercices précédents.
5452.____	Ecole maternelle						Ce genre de poste ne peut pas être anticipé lors de l'établissement du budget. Commentaire général sur le chapitre 5452: L'exercice 2025 ne peut pas faire l'objet d'une comparaison Budget/Comptes, étant donné qu'il s'agit de la première année d'existence de la maternelle communale. D'autant plus que l'ouverture de cette structure n'est intervenue qu'en cours d'année 2025 (entrée scolaire 2025). Ce premier exercice se solde par un résultat fortement déficitaire, les recettes n'étant que partielles, tandis que les charges comprennent en grande partie des frais liés à la mise en place de la structure.

5720.3612.00	Part Service social ASGS matérielle	charge	47 458.10	109 420.00	- 61 961.90	-57%	Charge liée (ASGS). Aucun commentaire spécifique à apporter.
5720.4699.00	ASGS - Redistribution exercice précédent	produit	6 021.60	-	6 021.60		Redistribution d'excédent pour le/les exercice-s précédent-s. Ce genre de poste ne peut pas être anticipé lors de l'établissement du budget.
6150.3101.00	Achat de matériel divers édilité	charge	8 357.74	6 000.00	2 357.74	35%	Fusion avec les comptes 6150.3101.02. Stock de sacs robidlog renouvelé (CHF 2'097.10)
6150.3101.03	Signalisation routière	charge	27 505.26	10 000.00	17 505.26	175%	Mise en place d'un radar pédagogique et aménagement d'un passage pour piétons.
6150.3141.01	Entretien de l'éclairage des routes	charge	25 261.83	20 000.00	5 261.83	26%	4 nouveaux points lumineux à l'imp. de la Chapellenie.
6150.3141.03	Entretien des places	charge	37 638.46	30 000.00	7 638.46	25%	Aménagements à la route de Moudon.
6150.3300.10	Amortissements planifiés, routes et voies de communication	charge	222 091.59	140 000.00	82 091.59	59%	Budget sous-évalué.
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	charge	135 941.85	154 000.00	- 18 058.15	-12%	Charge liée. Aucun commentaire spécifique à apporter.
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	charge	190 230.00	220 000.00	- 29 770.00	-14%	Budget sur-évalué.
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	charge	55 730.39	40 000.00	15 730.39	39%	Multiple fuites
7101.4240.00	Produits de la taxe de base	produit	122 325.10	100 000.00	22 325.10	22%	Budget sous-évalué.
7101.4240.02	Produits de la taxe d'exploitation (vente d'eau)	produit	283 017.70	350 000.00	- 66 982.30	-19%	Budget sur-évalué.
7101.4660.70	Amortissement des subventions d'investissement privés	produit	25 720.96	-	25 720.96		Budget sous-évalué.
7201.4240.00	Taxes de base	produit	301 118.25	230 000.00	71 118.25	31%	Budget sur-évalué.
7201.4240.01	Part. aux frais d'exp. - rbt exerc. Précédent	produit	126 791.25	200 000.00	- 73 208.75	-37%	Redistribution d'excédent pour le/les exercice-s précédent-s. Ce genre de poste ne peut pas être anticipé lors de l'établissement du budget.
7201.4699.10	Part. aux frais d'exp. - rbt exerc. Précédent	produit	18 800.00	-	18 800.00		Budget sous-évalué.
7301.3101.00	Salubrité publique - salaire du personnel communal	charge	54 272.00	50 000.00	4 272.00	9%	Budget sous-évalué.
7301.3101.00	Achat de mat. d'exploitation/salubrité publique	charge	3 689.02	1 000.00	2 689.02	269%	Déchets à éliminer et coûts d'élimination en forte augmentation. Corrigé en 2026 par une adaptation des taxes.
7301.3130.00	Frais d'élimination des ordures ménagères	charge	44 520.13	38 000.00	6 520.13	17%	Déchets à éliminer et coûts d'élimination en forte augmentation. Corrigé en 2026 par une adaptation des taxes.
7301.3130.10	Frais d'élimination des déchets recyclés	charge	20 948.65	15 000.00	5 948.65	40%	Déchets à éliminer et coûts d'élimination en forte augmentation. Corrigé en 2026 par une adaptation des taxes.
7301.3130.30	Frais d'élimination des déchets encombrants	charge	16 663.78	13 000.00	3 663.78	28%	Déchets à éliminer et coûts d'élimination en forte augmentation. Corrigé en 2026 par une adaptation des taxes.
7301.3140.01	Promesses - Frais d'entretien de la déchetterie	charge	22 968.40	18 000.00	4 968.40	28%	Déchets à éliminer et coûts d'élimination en forte augmentation. Corrigé en 2026 par une adaptation des taxes.
7301.4634.01	Péréquation aux frais de transports	charge	14 086.65	6 000.00	8 086.65	135%	Budget sous-évalué.
7301.4910.00	Imputations internes pour prestations de services	charge	5 092.42	-	5 092.42		Élimination des déchets propres (cartes internes).
7303.3612.00	Participation à la déchetterie d'Oron	charge	54 460.43	65 000.00	- 10 539.57	-16%	Budget sur-évalué.
7303.4240.01	Taxe d'utilisation	produit	47 548.55	49 000.00	- 1 451.45	-3%	Budget sous-évalué.
7303.4634.00	Péréquation transports SADEF	charge	-	3 500.00	3 500.00		Erreur dans l'établissement du budget.
7900.3130.01	Emoluments du service du cadastre et de la géomatique	charge	9 082.95	1 000.00	8 082.95	808%	Mensuration cadastrale Aubouranges
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	charge	16 528.63	20 000.00	- 3 471.37	-17%	Budget sur-évalué.
7900.3320.90	Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles PA	charge	38 470.73	14 700.00	23 770.73	162%	Budget sous-évalué.
7900.3612.00	Participation AGR pour le plan directeur régional	charge	8 920.83	-	8 920.83		Coubi dans le budget (rectifié en 2025)
8400.3320.90	Part. à la Corp. de Triège forestier - redist. ex. précédent	produit	19 200.00	-	19 200.00		Part. au bénéfice 2024
8400.4699.00	Amort. planifiés - subv. à la fondation PVR (Circuit secret)	charge	10 000.00	-	10 000.00		Erreur dans l'établissement du budget.
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives SCC	charge	115 262.12	10 000.00	105 262.12	1053%	Pertes enregistrées par le SCC. Celles-ci peuvent être en partie récupérées par la réactivation d'actes de défaut de bien lors de retour à meilleur fortune d'un débiteur.
9100.4000.10	Impôts sur revenu personnes physiques - années précédentes	produit	381 860.75	-	381 860.75		Produit des années précédentes (budgetisation non-autorisée)
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques - année fiscale	produit	366 000.00	500 000.00	- 134 000.00	-27%	Budget sur-évalué.
9100.4010.10	Impôts sur fortune personnes physiques - années précédentes	produit	12 477.60	-	12 477.60		Produit des années précédentes (budgetisation non-autorisée)
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale	produit	26 000.00	65 000.00	- 39 000.00	-60%	Budget sur-évalué.
9100.4020.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts	produit	21 216.35	-	21 216.35		Ce genre de poste n'est pas considéré pour le budget.
9101.4021.10	Contribution immobilière - années précédentes	produit	167 572.15	-	167 572.15		Produit des années précédentes (budgetisation non-autorisée)
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	produit	356 503.30	200 000.00	156 503.30	78%	Produit exceptionnel (principe de prudence appliqué pour le budget).
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	produit	218 989.10	300 000.00	- 81 010.90	-27%	Produit exceptionnel non réalisé (budget "sous-estimé")
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	charge	168 825.49	100 000.00	68 825.49		Recours à l'emprunt important. Budget sous-estimé.
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants	produit	61 302.90	20 000.00	41 302.90	207%	En corrélation directe avec la hausse du produit d'impôt des années précédentes.

B. Indicateurs financiers (détail)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers		20	22 834 601.91
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		14 697 360.40
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	3 878 151.89
Patrimoine financier	-	10	15 758 231.98
= Dette nette			17 895 578.44
Revenus fiscaux		40	7 746 758.90
TAUX D'ENDETTEMENT NET			231%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% – 150% suffisant

> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			-9 004.55
Amortissement du PA	+	33	762 505.08
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	94 714.50
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	-
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	4 454.80
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	113 623.42
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	74 110.44
Prélèvements sur le capital propre	-	489	560 393.49
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			252 763.36
Immobilisations corporelles		50	4 910 216.27
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	13 774.35
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			4 923 990.62
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	364 808.38
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			364 808.38
Investissements bruts			4 923 990.62
Recettes d'investissement	-		364 808.38
= Investissements nets			4 559 182.24
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			5.54%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 - 100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt		340	188 309.39
Revenus des intérêts	-	440	63 495.62
= Charges d'intérêts net			124 813.77
Revenus fiscaux		40	7 746 758.90
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 945 923.30
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	293 929.30
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	1 823 317.24
Revenus extraordinaires	+	48	1 148 267.54
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	560 393.49
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	560 393.49
= Revenus courants			12 958 196.28

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

0.96%
Valeurs indicatives :

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	1 643 173.16
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		14 697 360.40
Engagements financiers à court terme	+	201	233 291.00
Instrument financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	20 566 473.89
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	3 878 151.89
= Dette brute			33 262 146.56
Revenus fiscaux		40	7 746 758.90
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 945 923.30
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	293 929.30
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	1 823 317.24
Revenus extraordinaires	+	48	1 148 267.54
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	560 393.49
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	560 393.49
= Revenus courants			12 958 196.28
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			257%
(Dette brute / revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	4 910 216.27
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	13 774.35
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			4 923 990.62
Charges de personnel		30	1 718 147.38
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	2 367 902.47
Réévaluations sur créances	-	3180	5 530.90
Charges financières	+	34	229 386.51
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	7 715 990.80
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	4 454.80
Charges de personnel extraordinaires	+	380	4 443.65
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			12 025 885.11
Dépenses courantes			12 025 885.11
Investissements bruts	+		4 923 990.62
Dépenses totales			16 949 875.73
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			29%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts		340	188 309.39
Revenus des intérêts	-	440	63 495.62
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	762 505.08
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	4 454.80
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	-
= Service de la dette			891 773.65
Revenus fiscaux		40	7 746 758.90
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 945 923.30
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	293 929.30
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	1 823 317.24
Revenus extraordinaires	+	48	1 148 267.54
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	560 393.49
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	560 393.49
= Revenus courants			12 958 196.28
PART DU SERVICE DE LA DETTE			6.88%
(Service de la dette / Revenus courants)			

Valeurs indicatives :

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	22 834 601.91
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		14 697 360.40
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	3 878 151.89
Patrimoine financier	-	10	15 758 231.98
= Dette nette			17 895 578.44

Population résidente permanente			2 638
---------------------------------	--	--	--------------

DETTE NETTE PAR HABITANT			6 783.77
---------------------------------	--	--	-----------------

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			-9 004.55
Amortissement du PA	+	33	762 505.08
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	94 714.50
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	-
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	4 454.80
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	113 623.42
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	74 110.44
Prélèvements sur le capital propre	-	489	560 393.49
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			252 763.36
Revenus fiscaux		40	7 746 758.90
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 945 923.30
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	293 929.30
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	1 823 317.24
Revenus extraordinaires	+	48	1 148 267.54
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	560 393.49
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	560 393.49
= Revenus courants			12 958 196.28
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			1.95%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives :

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

C. Variation de l'endettement propre depuis 2010

Version : mai 2026

Compte de Bilan	Endettement - Commune ACER																
	avant 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
20640.00		735 000.00	648 000.00	600 000.00	552 000.00	504 000.00	456 000.00	408 000.00	360 000.00	312 000.00	264 000.00	216 000.00	168 000.00	120 000.00	72 000.00	24 000.00	-
20640.01			1 100 000.00	1 050 000.00	1 000 000.00	950 000.00	900 000.00	850 000.00	800 000.00	750 000.00	700 000.00	650 000.00	600 000.00	550 000.00	500 000.00	450 000.00	-
20640.02	518 800.00	481 300.00	462 550.00	443 800.00	393 800.00	368 800.00	343 800.00	318 800.00	293 800.00	268 800.00	243 800.00	218 800.00	193 800.00	168 800.00	143 800.00	118 800.00	93 800.00
20640.03	396 604.00	396 604.00	396 604.00	396 604.00	396 604.00	396 604.00	396 604.00	396 604.00	396 604.00	396 604.00	396 604.00	356 604.00	316 604.00	276 604.00	236 604.00	236 604.00	156 604.00
20640.04		400 000.00	400 000.00	344 000.00	316 000.00	288 000.00	260 000.00	232 000.00	204 000.00	176 000.00	148 000.00	120 000.00	92 000.00	64 000.00	36 000.00	8 000.00	-
20640.05			840 000.00	790 000.00	740 000.00	690 000.00	640 000.00	590 000.00	540 000.00	490 000.00	440 000.00	390 000.00	-	-	-	-	-
20640.06				600 000.00	576 000.00	368 000.00	352 000.00	168 000.00	160 000.00								
20640.07												3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	
20640.08												340 000.00	290 000.00	240 000.00	190 000.00		
20640.09													1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00	
20640.10													2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00	
20640.11															2 500 000.00	2 500 000.00	
20640.12									500 000.00	480 000.00	460 000.00	440 000.00	420 000.00	400 000.00	380 000.00	360 000.00	340 000.00
20640.13												130 000.00	128 375.00	126 750.00	125 125.00	123 500.00	121 875.00
20640.14									150 000.00	138 000.00	132 000.00	126 000.00	120 000.00	114 000.00	108 000.00	102 000.00	96 000.00
20640.15			436 000.00	422 454.55	408 909.10	395 363.65	381 818.20	368 272.75	354 727.30	341 181.85	327 636.40	314 090.95	300 545.50	287 000.00	278 000.00	269 000.00	260 000.00
20640.16															1 750 000.00	1 633 334.00	
20640.17															750 000.00	720 000.00	
20640.19																3 000 000.00	
20640.20																1 000 000.00	
	915 404.00	1 277 904.00	2 535 154.00	2 396 858.55	2 855 313.10	2 714 767.65	2 390 222.20	2 257 676.75	2 607 131.30	2 450 585.85	2 148 040.40	2 095 494.95	4 911 324.50	4 727 154.00	7 547 529.00	13 407 904.00	13 921 613.00

